

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 09 novembre 2021.*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LINTANF Goulven, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- BOUZID Nathalie donne pouvoir à LE GUEN Nadège,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- URVOY Laurence donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Alain GOUEZIN

**Délibération n°2021-120**

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

**AFFAIRES FONCIERES**

**EXPLOITATION DES PARCELLES 173YL004 et 173YM90 (PLANGUENOUAL) - BAIL RURAL**

Les parcelles agricoles communales, cadastrées 173YL004 de 97a 09ca et 173YM090 de 23a 38ca à Planguenoual, seront libres au 31 décembre 2021 suite à la résiliation du bail par l'ancien exploitant, Monsieur Philippe LEVEQUE. Ce dernier bail avait été établi le 17 novembre 1995 par l'Association Foncière de Planguenoual, qui a été dissoute en 2012 et dont les chemins d'exploitations, terres, baux et contrats afférents ont été transférés de fait à la commune.

Suite à la demande de Monsieur Sébastien GAUTIER, associé de la SCEA Laitière de PELAN pour laquelle une autorisation d'exploiter a été délivrée en date du 16 avril 2021 autorisant la reprise des dites parcelles, la commune de Lamballe-Armor peut établir à son profit un bail rural, à la date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le montant du fermage annuel, calculé selon les barèmes départementaux, est de 100 euros la 1<sup>ère</sup> année.

**Après en avoir délibéré**

Le Conseil municipal :

- DECIDE d'accorder à Monsieur Sébastien GAUTIER, représentant de la SCEA de PELAN, un bail rural à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour l'exploitation des parcelles communales cadastrées 173YL004 et 173YM090 à Planguenoual,

- FIXE la durée du bail rural à 9 ans, renouvelable, et le montant annuel du fermage à 100 €, révisable selon l'indice national du fermage,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ce bail et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **25 NOV. 2021**  
Affiché le **25 NOV. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **25 NOV. 2021**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature of Philippe Hercouet*